



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Organisme demandeur

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Fax :

Mail :

Représenté par :

Fonction :

Représenté légalement par :

Fonction :

Caractéristiques de la manifestation

Nom :

Activité/Type :

Dates :

Nom du contact sur place :

Téléphone fixe :

Fonction de ce contact :

Téléphone portable :

Adresse :

Circuit : Oui

Non

Si oui :

Ouvert

Fermé

Superficie : m²

Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :

m²

Risques particuliers :

Nature de la demande

Effectif d'acteurs :

Tranche d'âge :

Effectif public :

Tranche d'âge :

Personnes ayant des besoins particuliers :

- Communication (traducteur) :
- Déplacement (chaise roulante...) :
- Autres :

Public : Assis

Debout

Statique

Dynamique

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : Permanente

Non permanente

Types :

Voies publiques : Oui Non

Dimension de l'espace naturel :

m²

Distance de brancardage :

m

Longueur de la pente du terrain :

m

Autres conditions d'accès difficile :



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de : Distance : Km

Structure hospitalière de : Distance : Km

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral

Avis de la commission de sécurité

Plans du site

Annuaire téléphonique du site

Autres :

Autres secours présents sur place

Nom du médecin

Téléphone :

Infirmier

Kinésithérapeute

Autres :

Ambulance privée

Autres :

Secours publics : SMUR SP Police Gendarmerie

Autres :

GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit être dimensionné au moyen de la grille d'évaluation des risques

Afin d'effectuer le dimensionnement correct du dispositif, l'organisateur doit fournir avec sa demande de DPS, tous les éléments permettant le calcul de l'indice de risque total et du ratio d'intervenants secouristes. Il s'agit des éléments suivants :

Effectif déclaré du public ;

Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement ;

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site ;

Délai d'intervention des secours publics.

Ces renseignements doivent être fournis par écrit et signés par l'organisateur (qui en assure l'entière responsabilité), afin de pouvoir dimensionner parfaitement le dispositif prévisionnel de secours à personnes à mettre en place. Ils seront également utiles pour rédiger la convention.

Un exemplaire de la grille d'évaluation des risques qui a conduit à dimensionner le DPS qui sera mis en place pour le rassemblement de personnes, devra être annexé à la convention liant les différents protagonistes.



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Activité du rassemblement	Indicateur P2
- Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...	0,25
- Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...	0,30
- Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement...	0,35
- Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement ...	0,40
- Événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité.	

Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site	Indicateur E1
- Structures permanentes : Bâtiment, salle « en dur »,...	0,25
- Voies publiques, rues,... avec accès dégagés	
- Conditions d'accès aisés	
- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux,...	0,30
- Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares	
- Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m	
- Terrain en pente sur plus de 100 mètres	0,35
- Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha	
- Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m	
- Terrain en pente sur plus de 150 mètres	0,4
- Autres conditions d'accès difficiles	
- Espaces naturels : surface > 5 hectares	
- Brancardage : longueur > 600 mètres	0,4
- Terrain en pente sur plus de 300 mètres	
- Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables,...	
- Progression des secours rendue difficile par la présence du public	

Délai d'intervention des secours publics	Indicateur E2
≤ 10 minutes	0,25
> 10 minutes et ≤ 20 minutes	0,30
> 20 minutes et ≤ 30 minutes	0,35
> 30 minutes	0,40



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES

	Faible	Modéré	Moyen	Élevé
	0,25	0,30	0,35	0,40
Indicateur P2				
Indicateur E1				
Indicateur E2				

Indice total de risque : $i = P2 + E1 + E2 = \quad + \quad + \quad =$

Effectif prévisible déclaré du public : $P1 =$ Si $P1 \leq 100\,000$ personnes, alors $P = P1$

Si $P1 > 100\,000$ personnes, alors $P = 100\,000 + ((P1 - 100\,000) / 2)$

Ratio d'intervenants secouristes : $RIS = i \times (P / 1000) =$

RIS	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	A la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'alerte et de premiers secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

RIS = Effectif pair d'intervenants secouristes = Type de DPS :

Nom et visa
de l'organisateur

Nom et visa
de l'autorité d'emploi de l'association